

# SANTÉ

## SANTÉ PUBLIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

### **Arrêté du 19 janvier 2017 portant prolongation du mandat de membres de la commission des comptes de la santé**

NOR : AFSE1730027A

La ministre des affaires sociales et de la santé, le ministre de l'économie et des finances, le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement, et le secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget et des comptes publics,

Vu l'arrêté du 19 août 1970 portant création d'une commission des comptes de la santé, ensemble les textes qui l'ont modifié ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2014 portant nomination à la commission des comptes de la santé,

Arrêtent :

#### Article 1<sup>er</sup>

Le mandat du président et des quatorze personnalités de la commission des comptes de la santé est prolongé d'une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> août 2017.

#### Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 19 janvier 2017.

*La ministre des affaires sociales et de la santé,*  
Pour la ministre et par délégation :  
*Le directeur de la recherche, des études,*  
*de l'évaluation et des statistiques,*  
F. VON LENNEP

*Le ministre de l'économie et des finances,*  
Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur général de l'Institut national*  
*de la statistique et des études économiques,*  
J.-L. TAVERNIER

*Le ministre de l'agriculture,*  
*de l'agroalimentaire et de la forêt,*  
*porte-parole du Gouvernement,*  
Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur des affaires financières,*  
*sociales et logistiques,*  
C. LIGEARD

*Le secrétaire d'État,*  
*chargé du budget*  
*et des comptes publics,*  
Pour le secrétaire d'État et par délégation :  
Par empêchement du directeur du budget :  
*Le sous-directeur,*  
J.-F. JUERY